

Province de Québec  
Municipalité de Val-Racine  
Lundi, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19 h 00, sont présents son honneur la Mairesse Mme Sonia Cloutier, Mme Francyne Michaud Delongchamp, Mme Angèle Rivest M. Alain Côté, Mme Karo-Lyne Lachance, M. Adrien Blouin et M. Renald Guay.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente.

2015-161

---

### ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**  
appuyé par **Mme Angèle Rivest**  
et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ouverture de l'assemblée

Adoption de l'ordre du jour

Questions du public

Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015

Suivi du procès-verbal

- Réfection de la toiture du centre communautaire
- Entretien de l'aménagement paysager du centre communautaire
- PNHA - Gazebo communautaire– Projet du Comité de loisirs
- Tour de Beauce (Rappel du passage)
- Bancs de neige dans le village
- Aménagement paysager –remplacement des arbres

Liste des comptes

1<sup>er</sup> projet règlement no 260 modifiant le règlement de zonage no 214 afin de modifier les usages autorisés dans les zones récréatives et les limites de la zone rec2-2

Règlement no 261 modifiant le Plan d'urbanisme no 213 afin de modifier les limites de la zone rec2-2

Voirie :

- Suivi - Camion - Réparations
- Suivi - TECQ - Travaux de voirie
- Suivi - Contrat - Travaux de voirie été 2015
- Suivi - Balai mécanique
- Suivi - Fauchage de tous les chemins
- Demande Érablière Jacques Fortin – 1<sup>re</sup> Route du 11<sup>e</sup> Rang
- Débroussaillage

Escalier accidenté – Vente au plus offrant

Pacte rural – Demande d'appui du Parcours de marche au cœur de Mégantic

Parcours de marche au cœur de Mégantic – Demande d'appui Pacte rural régional

Remise du gazebo près du terrain de balle (Loisirs)

Congrès de la FQM

Vacances estivales des employés

Nouveaux horizons pour les aînés - Appel de projets

Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

Compost des boues de fosse septique

Location de la salle communautaire et location du système de projection

Correspondances

Informations de la mairesse

Suivi des comités  
Atelier de travail  
Bons coups  
Fermeture de l'assemblée

Adoptée

2015-162

QUESTIONS DU PUBLIC

- M. Yvon Gendron nous explique où se retrouve les entrées des terrains du Ministère sur le rang de la Colonie et ce, dans le but de nous informer d'un nouvel endroit possible pour aménager la virée du camion de déneigement. Nous allons envoyer l'inspecteur municipal évaluer le tout.

2015-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **M. Adrien Blouin**  
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 4 mai 2015.

Adoptée

2015-164

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- Réfection de la toiture du centre communautaire (La rencontre avec Construction Proteau & Frères a été tenue, début des travaux vers la mi-juin)
- Entretien de l'aménagement paysager du centre communautaire (La préposé à l'entretien ménager a accepté de faire l'entretien de la plate-bande)
- PNHA - Gazebo communautaire– Projet du Comité de loisirs (Réponse à notre demande d'aide financière faite à la Caisse Desjardins Région de Mégantic, un montant de 2 000 \$ a été accordé)
- Tour de Beauce (Rappel du passage jeudi 11 juin 2015)
- Bancs de neige dans le village (Les fossés dans le village ne permettent plus l'utilisation de la souffleuse)
- Aménagement paysager Stéphanie Audet (Les nouveaux arbres en avant du centre communautaire ont été remplacés ce matin)

2015-165

LISTE DES COMPTES AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015

Ce point est reporté au 15 juin 2015.

2015 166

RÈGLEMENT DE ZONAGE – MODIFICATION DES ZONES  
REC2-1, REC2-2 ET REC2-3

Je, soussigné, M. Renald Guay, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉCRÉATIVES ET LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2.

Le projet de règlement vise :

- Intégrer le lot 4 768 353-P à la zone REC2-1;
- Modifie les usages autorisés dans les zones REC2-1, REC2-2 et REC2-3.

1<sup>ER</sup> PROJET RÈGLEMENT NO 260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉCRÉATIVES ET LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2

Attendu que le conseil de la municipalité de Val-Racine a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 214 qui est entré en vigueur le 10 juillet 2009;

Attendu que le conseil désire harmoniser les usages dans les zones Récréatives;

Attendu que le conseil désire modifier les limites de la zone REC2-2;

Attendu que le conseil désire inclure une définition de Spa;

Attendu que ces intentions nécessitent une modification au règlement de Zonage;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2015;

Il est en conséquence décrété par le présent règlement :

**ARTICLE 1**

Le règlement de Zonage n° 214 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

**ARTICLE 2**

La carte *Plan de zonage – Milieu rural* numéro VAL-ZON-1 est modifiée afin d'inclure le lot 4 768 353-P à la zone REC-2-1, tel que démontré à l'annexe A.

**ARTICLE 3**

La grille des spécifications feuillet 3 / 4 est modifiée afin de modifier les usages autorisés dans les zones REC2-1, REC2-2 et REC2-3. Les modifications sont, pour chacune des zones, les suivantes:

REC2-1

- Autoriser l'usage Commerce de détails et atelier de réparation avec la note N43 (Commerce et atelier d'objets d'art et d'artisanat, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs);
- Commerce d'appoint.

REC2-2

- Commerce d'appoint;
- Culture des sols et des végétaux avec la note N58 (Sans déboisement);
- Exploitation forestière avec la note N59 (Déboisement autorisé exclusivement dans le cas d'un projet de construction);
- Récréation intensive avec la note N60 (à l'exception de : ski alpin, golf, centre de location d'équipements récréatifs ou sportifs axé sur les véhicules motorisés, marina et club nautique, poste de ravitaillement en essence pour bateaux, centre de tir, ciné-parc, parc de jeux forains (s'il est installé en permanence) et autres parcs d'amusement nécessitant de grosses infrastructures).

REC2-3

- Commerce d'appoint;
- Exploitation forestière avec la note N59 (Déboisement autorisé exclusivement dans le cas d'un projet de construction);
- Récréation intensive avec la note N60 (à l'exception de : ski alpin, golf, centre de location d'équipements récréatifs ou sportifs axé sur les véhicules motorisés, marina et club nautique, poste de ravitaillement en essence pour bateaux, centre de tir, ciné-parc, parc de jeux forains (s'il est installé en permanence) et autres parcs d'amusement nécessitant de grosses infrastructures).

#### **ARTICLE 4**

L'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Spa : Établissement où sont pratiqués des activités de massothérapie et soins corporels non médicaux et incluant toutes les installations qui s'y rapportent tel : piscine, bain à remous, station thermale, sauna, bain vapeur, sites de repos intérieur et extérieur.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val-Racine, ce 1<sup>er</sup> juin 2015

---

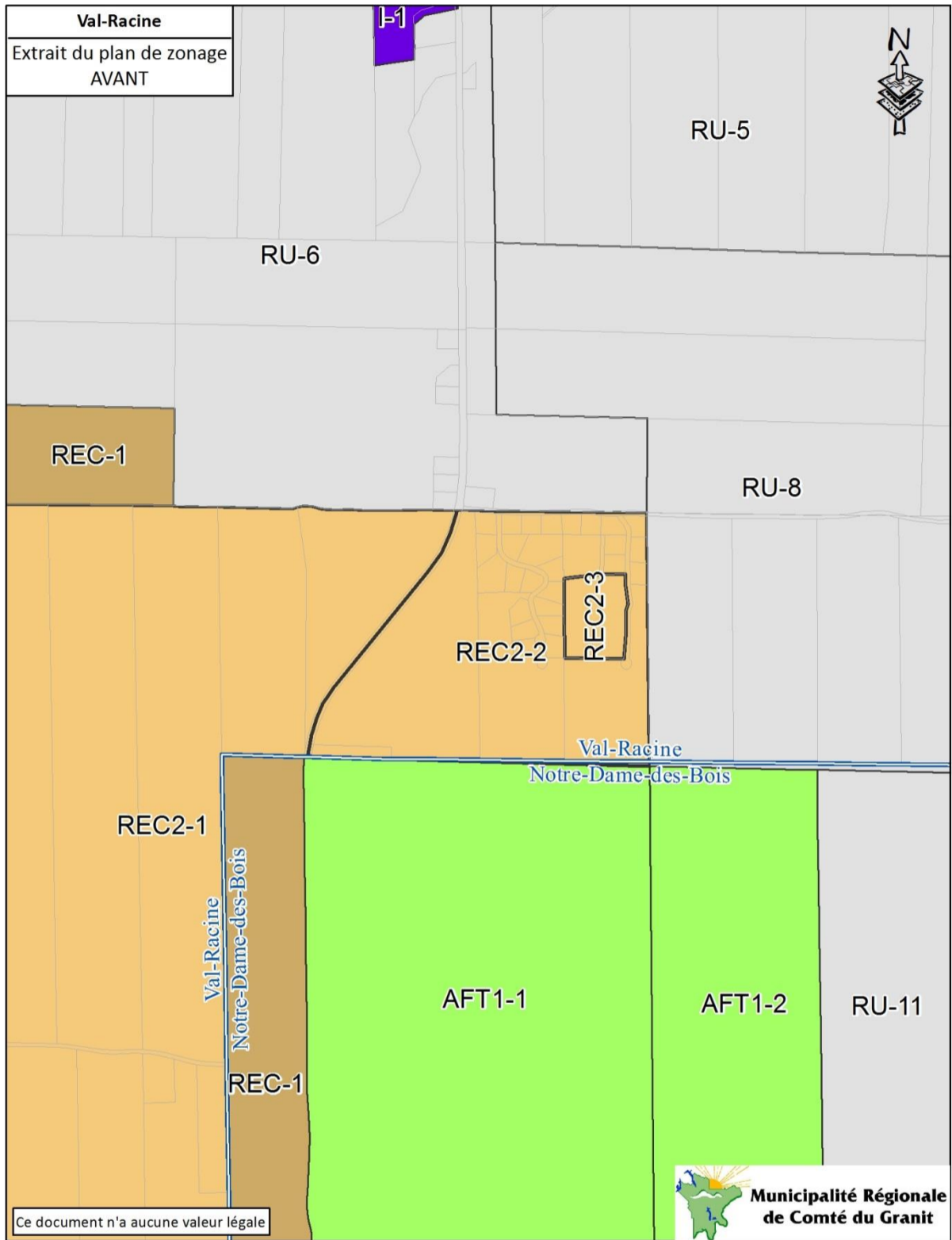
*Sonia Coutier*  
*Mairesse*

---

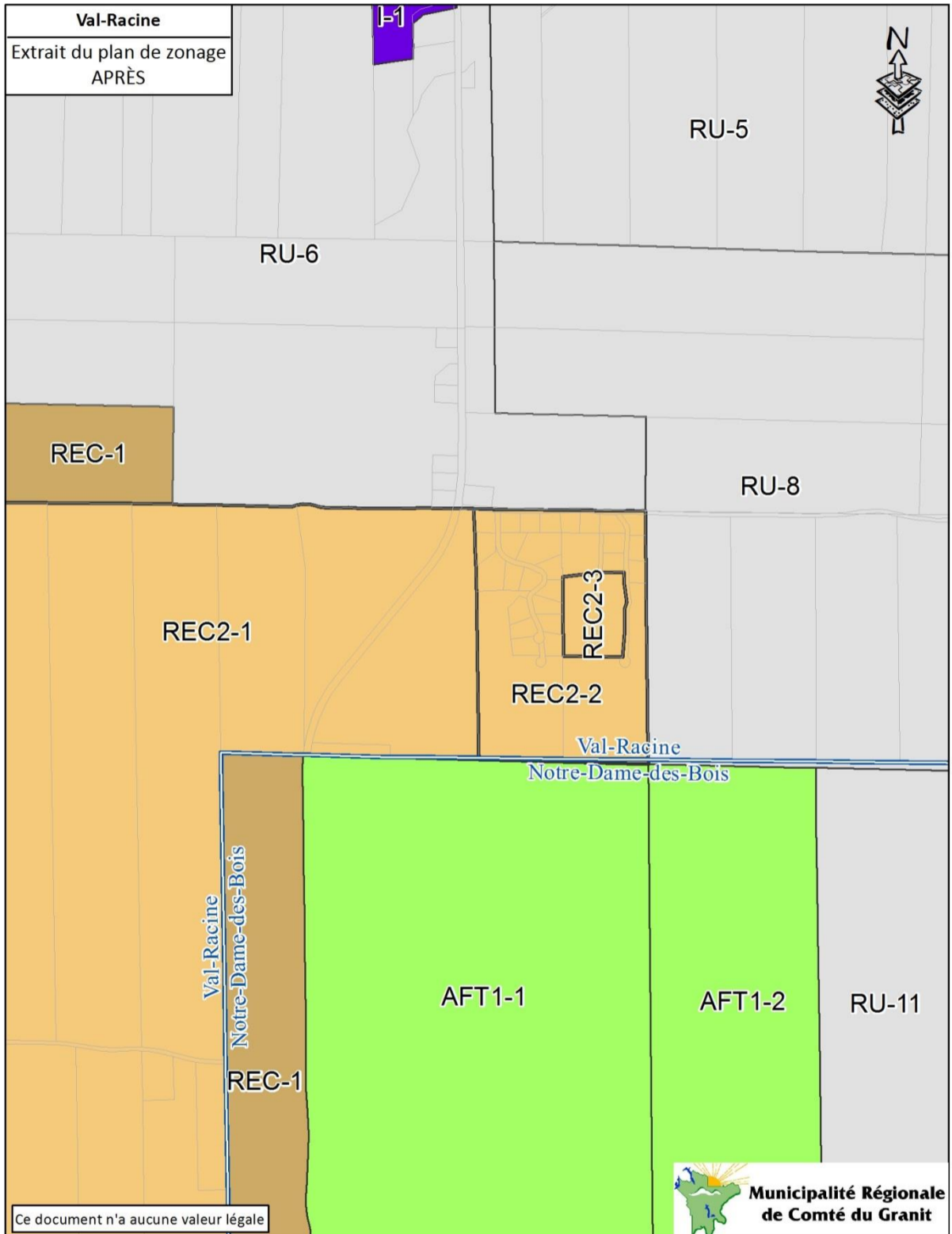
*Chantal Grégoire*  
*Directrice-générale/Secrétaire-trésorière*

Avis de motion : 1<sup>er</sup> juin 2015  
Adoption du premier projet de règlement : 1<sup>er</sup> juin 2015  
Assemblée publique de consultation :  
Adoption du deuxième projet de règlement :  
Demande d'approbation référendaire :  
Adoption du règlement :  
Certificat de conformité :  
**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

ANNEXE A  
PLAN ZONAGE RURAL NUMÉRO VAL-ZON-1  
AVANT



ANNEXE A  
PLAN ZONAGE RURAL NUMÉRO VAL-ZON-1  
APRÈS



2015-167

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 214;

Attendu que la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**

Appuyé par **M. Adrien Blouin**

Et résolu unanimement

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine adopte le projet de règlement suivant :

**PROJET RÈGLEMENT NO 260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉCRÉATIVES ET LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;**

Que conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par la mairesse, Mme Sonia Cloutier, le 29 juin 2015, à 19h00, au 2991 Chemin St-Léon, Val-Racine;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice générale / Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation

Adoptée

2015-168

RÈGLEMENT No 261 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 213 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2

Je, soussigné, **Mme Karo-Lyne Lachance**, conseillère, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le PLAN D'URBANISME No 213 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2.

2015-169

RÈGLEMENT No 261 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 213 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2

Attendu que le conseil de la municipalité de Val-Racine a adopté le plan d'urbanisme n° 213 qui est entré en vigueur le 10 juillet 2009;

Attendu que le conseil désire modifier les limites de la zone REC2-2;

Attendu que cette intention nécessite une modification du Plan d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2015;

Il est en conséquence décrété par le présent règlement :

**ARTICLE 1**

Le plan d'urbanisme n° 213 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

## **ARTICLE 2**

La carte *Plan d'urbanisme – Milieu rural* numéro VAL-PU-1 est modifiée afin d'inclure le lot 4 768 353-P à la zone REC-2-1

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté à Val-Racine, ce 1<sup>er</sup> juin 2015

\_\_\_\_\_  
*Sonia Cloutier*  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
*Chantal Grégoire,*  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	1 <sup>er</sup> juin 2015
Adoption du projet de règlement :	1 <sup>er</sup> juin 2015
Assemblée publique de consultation :	_____
Adoption du règlement :	_____
Certificat de conformité :	_____
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	_____

2015-169

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme No 213 ;

Attendu que la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements;

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **M. Renald Guay**  
Et résolu unanimement

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine adopte le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 261 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 213 afin de MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que conformément aux articles 109.2, 109.3, 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lesdits projets de règlements soient soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par la mairesse Mme Sonia Cloutier le 29 juin 2015, à 19h00, au 2991 chemin Saint-Léon, Val-Racine,

Que le conseil municipal mandate sa Directrice générale / Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

Adoptée



2015-170

VOIRIE – RÉTROCHARGEUSE – ACHAT DE PNEUS

Attendu que nous ne pouvons pas installer des chaînes sur les roues avant de la rétrochargeuse parce qu'il y a des garde-boues;

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**

Appuyé par **M. Adrien Blouin**

Et résolu unanimement,

D'acheter deux pneus neufs avant pour la rétrochargeuse chez Mécanique N.S. Inc au coût de 410,50 \$ installation comprise plus les taxes et d'acheter aussi une roue supplémentaire afin d'avoir une roue de secours en gardant l'un des pneus usagés.

Adoptée

2015-171

VOIRIE - TECQ – RECHARGEMENT SUR LES CHEMINS : ST-LÉON ET RANG DE LA COLONIE

Nous avons reçu le 26 mai dernier l'approbation de notre programmation partielle TECQ par le MAMOT;

Attendu qu'une visite terrain a été réalisée avec la Firme Roche Groupe-Conseil;

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**

Appuyé par **M. Adrien Blouin**

Et résolu unanimement,

Que dès que le devis est finalisé par la firme Roche, Groupe Conseil, de partir en appel d'offres public pour les travaux de rechargement du chemin St-Léon et du rang de la Colonie.

Que les montants soient pris dans le surplus non affecté pour le contrat de la firme d'ingénieur, laboratoire et ainsi que pour le contrat des travaux de rechargement.

Adoptée

2015-172

VOIRIE - CONTRAT - TRAVAUX DE VOIRIE ÉTÉ 2015

Les travaux devraient débuter dans la semaine du 15 juin 2015 pour le Rang de la Colonie (fossés et rechargement en gravier brut)

2015-173

HARICOTS - RECHARGEMENT AVEC DU GRAVIER BRUT EN FACE DU LOT 4768384-P

Attendu que la municipalité s'est engagée à élargir et retravailler la forme du chemin (rang Haricots) en face du lot 4768384-P;

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**

Appuyé par **Mme Angèle Rivest**

Et résolu unanimement, de faire le rechargement du chemin avec du gravier brut par Les Entreprises Claude Rhéaume en face du lot 4768384-P et que le gravier soit pris dans le banc de gravier appartenant à la municipalité.

Que les coûts des travaux soient payés avec le fonds Carrière et sablière.

Adoptée

2015-174

DEMANDE DE L'ÉRABLIÈRE JACQUES ET FORTIN

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a reçu une demande par courriel d'Érablière Jacques & Fortin concernant la 1<sup>re</sup> Route du 11<sup>e</sup> Rang datée du 4 mai 2015;

Le conseil demande à l'inspecteur municipal et l'inspecteur en bâtiment d'aller marquer les arbres afin de déterminer l'emprise de ce chemin.

Après on demandera aux propriétaires riverains s'ils sont intéressés à couper le bois le long de celui-ci.

2015-175

VOIRIE - CONTRAT – DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS

Attendu que nous avons reçu les deux soumissions suivantes pour le débroussaillage :

Débroussaillage Adam Vachon :

Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	74,75\$
Débroussailleuse avec mat de 27 à 35 pieds	85,75\$

<u>Stéphane Blais</u>	90,00 \$
-----------------------	----------

Débroussailleuse avec mat de 15 pieds et une largeur de coupe de 5 pieds

Il est proposé **M. Adrien Blouin**

Appuyé par **M. Renald Guay**

Et résolu unanimement,

D'accorder le contrat de débroussaillage à Débroussaillage Adam Vachon au tarif horaire de 74,75 \$ heure plus les taxes sur les chemins municipaux suivants :

Chemin St-Léon, Chemin Soleil-Levant, chemin Boulet, chemin du 11<sup>e</sup> Rang, chemin Brodeur, route Chesham, chemin de la Montagne, rang des Haricots et chemin de la Forêt-Enchantée

Adoptée

2015-176

CHESHAM - FISSURES

Reporter au 15 juin 2015.

2015-177

ESCALIER ACCIDENTÉ – VENTE AU PLUS OFFRANT

Attendu que nous avons reçu deux offres pour l'escalier accidenté du bureau municipal;

➤ M. Claude Turcotte	20 \$
➤ M. Émilien St-Pierre	26 \$

Il est proposé **M. Renald Guay**

Appuyé par **M. Alain Côté**

Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine refuse les deux offres et elle garde l'escalier pour les besoins de la municipalité.

Adoptée

2015-178

PACTE RURAL, VOLET RÉGIONAL - DEMANDE D'APPUI - PARCOURS DE MARCHÉ AU CŒUR DE MÉGANTIC

Attendu que l'organisme Parcours de Marche au Cœur de Mégantic présente une demande d'aide financière au programme Pacte rural, volet régional;

Attendu que le bureau d'accueil du Parcours de Marche au Cœur de Mégantic s'installe dans la Municipalité de Val-Racine;

Attendu que le Parcours de Marche au Cœur de Mégantic est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de stimuler l'économie locale des municipalités associées;

Attendu que l'augmentation de l'achalandage touristique aura pour effet de stimuler l'économie locale;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine s'est engagée à agrandir le stationnement public afin d'avoir de l'espace suffisant pour accueillir les véhicules des touristes;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a présenté dans sa demande d'aide financière auprès du Pacte rural, l'ajout d'une affiche historique « Route des Sommets » pour répondre à la demande du Parcours de Marche au Cœur de Mégantic afin de faire connaître aux touristes lors de leur passage l'histoire de la municipalité;

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **M. Alain Côté**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine appuie la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Pacte Rural, volet Régional par le Parcours de Marche au Cœur de Mégantic.

Adoptée

2015-179

GAZEBO PRÈS DU TERRAIN DE BALLE – COMITÉ DE LOISIRS

Attendu que le Comité de loisirs Val-Racine a adopté une résolution donnant à la municipalité le gazebo près du terrain de balle;

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**  
Et résolu unanimement,

Que la municipalité de Val-Racine accepte la responsabilité et l'entretien de celui-ci.

Adoptée

2015-180

CONGRÈS DE LA FQM – INSCRIPTION DE LA MAIRESSE

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**  
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**  
Et résolu unanimement,

D'inscrire Mme Sonia Cloutier, mairesse au congrès de la FQM, du 24, au 26 septembre 2015 et que ses frais d'hébergement, de déplacement et de repas lui soient remboursés.

Adoptée

2015-181

VACANCES ESTIVALES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Reporter au 15 juin prochain.

2015-182

NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS - APPEL DE PROJETS 2015-2016

Attendu que le Comité Les Dynamiques veut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour 2015-2016;

Attendu qu'ils veulent acheter deux nouveaux réfrigérateurs commerciaux pour la cuisine du centre communautaire;

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine appuie la demande d'aide financière du Comité Les Dynamiques afin d'acheter deux nouveaux réfrigérateurs commerciaux pour la salle communautaire.

Adoptée

2015-183

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

Attendu que le Comité de loisirs veut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire Canada 150 pour le remplacement de l'arrêt-balle (backstop) du terrain de balle dans le parc municipal;

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine appuie ce projet du Comité de loisirs de Val-Racine afin de remplacer l'arrêt-balle du terrain balle.

Adoptée

2015-184

COMPOST DES BOUES DE FOSSE SEPTIQUE

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**  
Appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine mandate Les Entreprises Claude Rhéaume pour aller chercher un voyage de compost à Lac-Mégantic. Et que via le Mini-Val, on informe les contribuables de sa disponibilité dans la cour du garage municipal et on refait un rappel des consignes d'usage et de manipulation du compost.

Adoptée

2015- 185

LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET LOCATION DU SYSTÈME DE PROJECTION

Ce point est reporté au 15 juin 2015.

2015-186

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance datée du 1<sup>er</sup> juin 2015.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- ❖ Proposition de report de l'élection au poste de préfet à la MRC du Granit.
- ❖ La programmation des travaux a été acceptée et un versement de 273 142 \$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec sera émis pour les années 2014 à 2018.

2015-187

PACTE RURAL, VOLET RÉGIONAL DEMANDE D'APPUI VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic désire déposer une demande d'aide financière au Pacte rural, volet régional, pour permettre la réalisation d'un projet de circuit d'exercices extérieur sur le site du Centre sportif Mégantic et le parc de la Rivière-Chaudière;

Attendu que le projet fait suite au passage du Grand Défi Pierre Lavoie en juin 2014.

Attendu que l'implication des écoles primaires et secondaires dans le projet permettra de promouvoir les saines habitudes de vie pour les jeunes.

Attendu que le circuit permettra de bonifier l'offre d'équipements sportifs du CSM dont la municipalité de Val-Racine est partenaire;

Attendu que le circuit d'exercices permettra d'offrir un nouveau service à l'ensemble de la population de la région;

Attendu que le circuit d'exercices permettra d'augmenter le potentiel touristique de la région

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**  
appuyé par **M. Alain Côté**  
et résolu :

D'appuyer la Ville de Lac-Mégantic dans sa demande d'aide financière au Pacte rural, volet régional, pour permettre la réalisation d'un projet de circuit d'exercices extérieur sur le site du Centre sportif Mégantic et le parc de la Rivière-Chaudière.

Adoptée

2015-188

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

- Reconstruction des bureaux de la MRC du Granit (Dépôt du plan du bâtiment)
- CLD du Granit (Dépôt du rapport annuel, intégration du CLD avec la MRC, une réflexion sur le développement du territoire)
- Grand rendez-vous des régions (Dépôt de la compilation des sondages réalisés auprès des municipalités)

2015-189

SUIVI DES COMITÉS

Ce point est reporté.

2015-190

ATELIER DE TRAVAIL

Rappel de la tenue d'un atelier de travail, le 15 juin 2015 à 18h30 et la suite après l'ajournement de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2015.

2015-191

BONS COUPS

- Comité de développement (Nettoyage de fossés)
- Quorum (MRC du Granit- Entrevues de la préfète Mme Marielle Fecteau et M. Serge Bilodeau directeur général sur le projet de Parc éolien)

2015-192

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

**Mme Karo-Lyne Lachance** propose l'ajournement de la séance au 15 juin 2015, il est 21 h 35.

---

Sonia Cloutier  
Mairesse

Chantal Grégoire  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2015-167, 2015-169, 2015-170, 2015-171, 2015-173, 2015-175, 2015-179 et 2015-184.

Province de Québec  
Municipalité de Val-Racine  
Lundi, le 15 juin 2015

Suite de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 1<sup>er</sup> juin 2015, lundi le 15 juin 2015 à 19 h 00, sont présents son honneur la Mairesse Mme Sonia Cloutier, Mme Francyne Michaud Delongchamp, Mme Angèle Rivest, M. Alain Côté, Mme Karo-Lyne Lachance et M. Adrien Blouin.

M. Renald Guay est absent.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente.

2015-193

---

LISTE DES COMPTES AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015

Il est proposé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp** appuyé **Mme Karo-Lyne Lachance** et résolu unanimement, d'adopter la liste de comptes se totalisant à 51 296,39 \$ en référence aux chèques no 201500151 à 201500195, d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Adoptée

2015-194

ROUTE CHESHAM (PONCEAU – FISSURES ROCHES)

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Attendu que la Municipalité de Val-Racine désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**  
Appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

Que pour ces motifs, que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL

Adoptée

2015-195

VACANCES ESTIVALES DES EMPLOYÉS

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**  
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**  
Et résolu unanimement,

Que M. Ghislain Lambert inspecteur en bâtiment sera en vacances pendant les vacances de la construction.

Que le bureau municipal soit fermé pendant deux semaines pour les vacances de la directrice générale et secrétaire-trésorière, entre le 19 juillet et le 9 août 2015.

Adoptée

2015- 196

LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET LOCATION DU SYSTÈME AUDIOVISUEL

Attendu que nous avons un système audiovisuel et que plusieurs contribuables demandent pour le louer lors de la location de salle communautaire;

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**  
Appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

Attendu que le service de Wi-Fi et les haut-parleurs sont toujours en fonction dans la salle communautaire;

Que les tarifs suivants soient modifiés ou ajoutés au contrat de location de la salle communautaire :

Résidents :

Salle et ménage à la charge du locataire :	125 \$
Salle et cuisine - ménage à la charge du locataire :	155 \$
Salle incluant le ménage :	175 \$
Salle et cuisine incluant le ménage :	235 \$

Non-résidents :

Salle incluant le ménage :	175 \$
Salle et cuisine incluant le ménage :	235 \$
Système audiovisuel :	100 \$

Les dépôts exigés lors de la réservation :

Salle et cuisine :	75 \$
Salle, cuisine et système audiovisuel :	250 \$

Que M. Claude Duplessis soit engagé comme technicien lors de la location du système audiovisuel au taux horaire de 20 \$.

Adoptée

2015-197

SUIVI DES COMITÉS

- Comité de loisirs (Fin du Rallye maison, tirage 6 juillet avant le conseil, 26 juin cueillette de bouteilles et de cannettes consignées pour une activité de financement pour le SAE, projet d'installer une affiche annonçant les activités communautaires, SAB –volet loisirs : achat d'équipements de sport, une résolution a été envoyée à la Caisse Région de Mégantic pour maintenir la gratuité des services pour les OSBL, gazebo communautaire, le projet débute bientôt)
- Comité de développement (Don au Comité Les Dynamiques pour le projet SAB –volet aînés 200 \$ pour l'achat de bancs de parc, don au Comité de loisirs pour le gazebo, contribution de 275 \$, nettoyage de fossé réalisé, vendredi 19 juin rencontre avec la famille Boisclair –



concernant l'aménagement du coin du terrain au centre du village, Parcours de marches au cœur du Mont-Mégantic, une rencontre à venir, nouveau candidat Claude Duplessis, vont travailler sur la pochette des nouveaux arrivants)

- Comité des Dynamiques (Présentation d'un projet au SAB –volet aînés achat de bancs de parc, Mme Delongchamp a assisté à une rencontre sur la maltraitance des aînés, dépliants à distribuer))
- Comité Sentiers Mont-Mégantic (Dépliant autour du Mont-Mégantic, ils vont fonctionner via le comité du Sentiers Mont-Mégantic)
- Trans-Autonomie (35<sup>ième</sup> assemblée générale annuelle, l'organisme est en bonne santé financière, statistiques : 117 transports en 2013 et 126 transports en 2014)
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont-Mégantic (Rien)

2015-198

#### FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**Mme Karo-Lyne Lachance** propose la fermeture de la séance, il est 20h05.

---

Sonia Cloutier  
Mairesse

Chantal Grégoire  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2015-193, 2015-194 et 2015-196.